



**ARRÊTÉ N° 138/2020 PORTANT RÉGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

Le Maire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu la demande formulée le 21 octobre 2020 par l'entreprise SOGECA 4 rue du Ried 67850 HERRLISHEIM,
- Vu les travaux d'aménagement des réseaux secs rue des Vignes à Olwisheim du 22 octobre 2020 au 6 novembre 2020,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,

ARRÊTÉ

Article 1 : Dans le cadre des travaux d'aménagement des réseaux secs rue des Vignes à Olwisheim du 22 octobre 2020 au 6 novembre 2020, la chaussée sera rétrécie avec maintien des sens de circulation, le stationnement sera interdit dans la zone de travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOGECA

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SOGECA
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Aux riverains concernés
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 22 octobre 2020



Le Maire, Alain RHEIN